

Nous souhaitons la bienvenue aux docteurs Ionescu et Benoist, médecins de prévention nouvellement arrivés. Espérons que la médecine de prévention entrera dans une période de stabilisation permettant aux agents d'administration centrale de bénéficier d'un suivi régulier et que le tiers temps (analyse des conditions de travail, visites, études de postes, identification et analyse des risques professionnels, animation et coordination de l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail...) pourra être exercé pleinement.

Vous trouverez ci-dessous un compte-rendu des points à l'ordre du jour de la réunion.

Prévention des risques psychosociaux (RPS)

Les résultats du questionnaire aux agents diffusé en 2016 sont à ce jour inexploités, bien que riches d'enseignements, sous réserve de la correction de la sous-représentation des agents de catégorie C qui ont peu répondu. Vous trouverez une synthèse des réponses sur le site intranet :

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/synthese-du-questionnaire-rps-en-ac-a14126.html>

Une cartographie des risques par services doit être établie avant l'élaboration des plans de prévention. Une première présentation des priorités d'action devrait être effectuée en juillet 2018.

Des formations et informations sont déjà mises en œuvre (prise en compte des RPS dans le management, prévention du harcèlement...) et... un accueil des nouveaux arrivants a été organisé en 2017 par les directions qui n'en faisaient pas (eh oui, il y avait – mais il n'y a plus ? – des directions non accueillantes !).

La CGT a soulevé (pas pour la première fois) le problème de la réponse aux alertes (signalements, consultations en nombre des médecins de prévention et de la psychologue du travail, taux élevés d'arrêts de maladie, demandes massives de mutations et turn over) lorsque des bureaux – voire des services entiers – dysfonctionnent. La réactivité et le traitement de fond des problèmes, en termes organisationnels et de gestion RH, sont insuffisants. Pour la CGT, il est par ailleurs nécessaire que les agents et les services (et en premier lieu, les bureaux RH de proximité) soient bien informés des moyens de prévention et de protection existants, ce dont convient la DRH.

Une avancée : la CGT avait demandé au CHSCT précédent **la mise en place d'une procédure plus performante de suivi des signalements au registre de santé et sécurité au travail**, avec retour systématique aux agents et aux services sur leur traitement. Cette demande a été entendue et doit faire l'objet d'une prochaine formalisation.

Mise en œuvre des recommandations de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) à la suite de l'inspection menée au Centre de prestations et d'ingénierie informatiques (CPII)

L'inspection a été menée en 2013-2014 sur l'ensemble du CPII (le bureau administratif central et les 8 départements opérationnels – DO – répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, regroupant 344 agents au moment de l'inspection).

La CGT tient le rapport d'inspection à disposition des agents intéressés. Il conclut à la nécessité qu'une impulsion forte soit portée par la direction du CPII, en liaison avec SPSSI et le SG, en matière de prévention des risques professionnels, de management de la santé et de la sécurité au travail, avec une vigilance soutenue auprès de certains agents en souffrance et auprès des petites structures, plus facilement fragilisées, notamment du fait de leur faible attractivité.

Un plan d'action annuel a été élaboré à partir de 2015 pour répondre aux recommandations de l'ISST, dont les principales sont :

- prendre en compte le management et l'organisation de la prévention des risques professionnels, ainsi que les obligations en matière de sécurité et de santé au travail (ordre du jour des comités de direction, entretiens professionnels des cadres, présentation aux nouveaux arrivants...)

- impliquer la hiérarchie et associer les collectifs de travail à la mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels),
- mettre en œuvre les dispositions du plan national pour la prévention des RPS dans la fonction publique,
- envisager la mise en place d'un CHSCT spécifique au CPII, ainsi que de CHSCT de site (ou dispositif équivalent),
- désigner un coordinateur des médecins de prévention et présenter annuellement un bilan de la médecine de prévention au CPII,
- engager une réflexion sur l'opportunité d'un recrutement de conseiller-ère technique de service social pour l'AC,
- s'assurer que les contrôles techniques effectués par les DO sont effectués selon les procédures réglementaires,
- faire un inventaire des titres nécessaires pour chaque poste de travail et en premier lieu des habilitations électriques,
- prendre en compte les recommandations liées au risque incendie et à l'évacuation,
- mener une communication exemplaire sur la mise en œuvre des actions engagées depuis la propagation de poussières d'amiante dans le local serveur du site de Saint-Médard-en-Jalles (Bordeaux), établir les attestations d'exposition amiante pour les agents concernés en lien avec le médecin de prévention, faire aboutir la réflexion engagée sur l'avenir de la salle serveur du site.

Pour la CGT, des points importants du rapport restent à prendre en compte :

- **concernant le risque amiante au centre serveur de Bordeaux**, le recensement des agents qui auraient pu y être exposés de 1974 à 2004 et des prestataires extérieurs,
- **la prise en compte du manque de visibilité sur l'avenir comme facteur de risques psychosociaux (RPS)**,
- **la création d'un CHSCT spécifique au CPII** ou son rattachement effectif au CHSCT d'administration centrale ; il apparaît en effet que la situation actuelle (où le comité technique exerce les attributions du CHSCT) est défailante : le comité technique ne s'est réuni en formation de CHSCT qu'une fois en 3 ans, les élu-e-s n'ont pas reçu la formation obligatoire, ne voient pas les signalements... il n'y a pas d'appropriation de la prévention (*à noter pour élargir le débat : c'est ce qui risque d'arriver avec la suppression des CHSCT prévue par les ordonnances Travail dans le secteur privé... voire à terme dans la fonction publique*),
- **la difficulté d'une grande partie des agents à travailler en bureaux paysagers**,
- **le manque d'ergonomie d'un certain nombre d'aménagements** (écrans d'ordinateurs non réglables, problèmes d'éclairage, casques de protection acoustique inadaptés...).

Par ailleurs, l'implantation du DOIF et du DOIP de La Défense a été modifiée depuis l'inspection. Le CHSCT a visité le centre serveur (rattaché au DOIP) le 12 juin 2017 et le rapport sera examiné lors d'un prochain CHSCT. **La CGT a demandé un complément d'inspection pour le DOIF**, compte tenu notamment de la densification de ses espaces de travail en bureaux décroissés.

La CGT a également demandé que le CMVRH, autre service à compétence nationale multi-sites, fasse l'objet d'une inspection de santé et sécurité au travail.

Rapport de la visite du Service de défense, de sécurité et d'intelligence économique (SDSIE) par le CHSCT le 14 mars 2017

Ce service du SG comptant 70 agents est situé 244 boulevard Saint-Germain. Une partie des agents est en travail posté (3X8).

Les recommandations suivantes du CHSCT ont été votées à l'unanimité (CGT – CFDT – FO – UNSA) :

- réaménager les espaces à côté des cellules de crise afin de limiter les nuisances phoniques dans les espaces de sommeil,
- remplacer les lampes à détection de mouvement dans les bureaux qui en sont pourvus pour éviter les allumages et extinctions répétés, pénibles pour les agents,
- chercher un réglage du chauffage mieux adapté à la volumétrie des bureaux,
- problème relationnel entre deux collègues : trouver une solution de travail en bureaux séparés, rappeler que les repas ne peuvent pas être pris dans les bureaux et que de la nourriture ne doit pas

- y être entreposée,
- changer le matériel cassé (stores, fauteuils...),
- laver régulièrement les sols dont les revêtements sont lavables,
- éliminer les rongeurs,
- traiter les nuisances sonores liées à la présence d'une baie informatique dans un des bureaux,
- dispenser aux agents une formation à la gestion du stress en situation de crise et face à des personnalités,
- former les cadres au management en tenant compte de la grande diversité des statuts (personnels militaires, civils, contractuels...) et de la spécificité de l'organisation et des missions,
- rationaliser et simplifier le système des astreintes en veillant à la préservation de la santé des agents.

L'administration a deux mois pour préciser quelles suites sont données à ces recommandations (votées à l'unanimité) et motiver les éventuels refus.

visites du CHSCT en 2018

Le programme de visites suivants à été voté à l'unanimité :

- bureau RM1 de la DRH,
- DAJ,
- DAF,
- agents en affectation temporaire.

Suivi des avis et propositions du CHSCT – réponses aux préconisations du 20 octobre 2017 relatives à la qualité de l'air – enquête du CHSCT

À noter en particulier :

- la demande d'une expertise agréée de la cellule des dossiers a été acceptée et le cahier des clauses techniques particulières rédigé avec les représentant-e-s du personnel,
- la CGT a indiqué que les correspondants Handicap dans les services devraient avoir une lettre de mission et recevoir une formation de base ; la DRH a répondu positivement,
- la CGT considère comme insuffisante la réponse que l'administration propose d'apporter en Arche sud à l'impraticabilité de fait des claviers d'appel des ascenseurs pour les personnes non voyantes : installer des claviers non tactiles seulement aux étages 3, 15 et 25. Nous soulignons régulièrement que des mauvais choix sont faits par manque de concertation et de recensement des besoins avant les commandes, et du fait du cloisonnement entre les services (entre délégation ministérielle à l'accessibilité, DRH et SPSSI notamment).

Concernant la qualité de l'air dans les locaux, l'administration n'a pas répondu aux préconisations suivantes, votées par le CHSCT à l'unanimité le 20 octobre 2017 :

- **état des installations** : pour lutter contre la contamination par les bactéries, le rapport d'analyse concernant la Tour Séquoia recommande de maintenir les installations de climatisation, de ventilation et de chauffage en bon état de propreté et de fonctionnement. Il convient de présenter au CHSCT, pour la TS, l'Arche Sud et le plot I, les mesures prises et leur périodicité ;
- **Arche Sud** : il convient de procéder rapidement à des analyses de l'air aux étages inférieurs au niveau 3 (Courrier, reprographie, Diffusion, Dossiers y compris salles des compactus, assistance informatique de proximité...), en particulier pour ce qui concerne la ventilation et la température, et d'effectuer les éventuelles corrections appropriées ;
- **Arche Sud 28ème étage** : il convient d'effectuer une enquête sérieuse sur les troubles affectant la santé de plusieurs agents de la DAEI depuis leur emménagement au 28ème étage et de prendre les mesures de protection appropriées ;
- **crèche du plot I** : il convient d'analyser les paramètres microbiologiques et l'humidité de l'air. Des mesures précédentes avaient montré une contamination élevée par des bactéries aérobies revivifiables et des staphylocoques pathogènes et aucune information n'a été donnée sur l'évolution de la situation ;
- **boulevard Saint-Germain** : il convient de procéder à des analyses de l'air dans les locaux du bâtiment 4 occupés par la DICOM.

M. Davies, chef du service SPSSI, a indiqué que les compléments de réponse écrits allaient être fournis.

Le CHSCT a par ailleurs voté à l'unanimité la réalisation d'une enquête sur une présomption d'inhalation de produit toxique au 28ème étage de l'Arche Sud. Les enquêtes du CHSCT participent à l'amélioration de la prévention en déterminant l'existence de risques éventuels, de façon à apporter les actions correctives nécessaires. Elles donnent lieu à un rapport d'enquête.

Signalements au registre de santé et de sécurité au travail

14 signalements ont été inscrits sur le registre de santé et de sécurité au travail du 1er novembre au 31 décembre 2017 :

- **5 relatifs à des dysfonctionnements de climatisation, température, éclairage en Tour Séquoia** où la situation n'est toujours pas stabilisée à certains étages (en particulier 27, 28, 29), du fait de l'obsolescence et du manque de maîtrise sur certains matériels ;
- **2 relatifs à des odeurs nauséabondes en Arche Sud** où la «*garantie de parfait achèvement*» des locaux n'est toujours pas opérante concernant l'évacuation des toilettes : ça bloque dans les siphons (tuyaux coudés nécessitant d'être alimentés en eau et qui dysfonctionnent régulièrement) entraînant la formation de bouchons malodorants (que nous proposons de baptiser «*les bouchons d'Eiffage*»). Les canalisations souterraines qui fuyaient ont toutefois été réparées ;
- **2 relatifs à la présence de souris** (en Arche Sud et en Séquoia) ;
- **3 relatifs à des risques psycho-sociaux, souffrance au travail et situations conflictuelles (DGPR, DRH, SPES)** pour lesquels le CHSCT a demandé que des mesures urgentes soient prises, en particulier à la DGPR ;
- **2 relatifs au fonctionnement du cabinet médical** (installation de la salle d'allaitement en Arche Sud et problèmes matériels dans l'annexe du cabinet médical en TS) : nous sommes invité-e-s à visiter les installations prévues pour le tirage du lait, ce que nous ferons.

La CGT note que le CHSCT d'AC ne voit jamais de signalement émanant du CPII, du CMVRH, des MIGT et des services techniques rattachés à certaines directions. Nous doutons fortement que les problèmes, notamment de RPS, y soient pris en charge de façon appropriée. La situation et le suivi de ces services doit être améliorée.

Concernant le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), transféré des services du Premier ministre au MCT le 1er janvier 2018, il nous a été assuré que le signalement concernant le danger présenté par des câbles informatiques laissés au sol dans un bureau au milieu de l'espace de circulation avait été pris en charge.

Le comité technique spécialisé du CGET avait demandé le maintien d'un CHSCT spécifique pour cette structure d'environ 300 agents, ce qui a été refusé. Il convient que les agents du CGET, dont les locaux sont situés avenue de Ségur, aient accès à l'intranet des MTES/MCT et au registre de signalement.

Concernant les suites données à un signalement pour risques psycho-sociaux à la DAJ, les représentant-e-s du personnel ont insisté sur la nécessité d'une réactivité des directions aux situations de souffrance au travail, d'une formation de tous les managers au moment de leur prise de poste ou dans un délai raisonnable, d'une protection des agents. Ils ont demandé que le plan d'action et les moyens mobilisés dans le cas évoqué leur soient rapidement communiqués.

Accidents de service et de trajet

Entre le 24 octobre et le 20 novembre 2017, 16 accidents professionnels ont été reconnus imputables au service, dont 8 accidents de trajet.

Un certain nombre d'accidents de service mettent en évidence des risques qui appellent à vigilance et doivent être traités préventivement par l'administration : dalle de plafond qui tombe dans l'Arche sud, sol glissant, encombrement des sols provoquant des chutes.

Informations complémentaires concernant les locaux (donnés lors de la réunion des 24 janvier et 2 février 2018)

Accès à l'Arche Sud par le niveau 0 pour les personnes à mobilité réduite

Les demandes d'autorisation d'accès doivent être transmises aux conseiller-ère-s de prévention (CRHAC2) via votre BRH.

Accès à l'Arche Sud par le niveau -1 (cantine)

Compte tenu des nouvelles normes, les sas cylindriques sont plus larges. Du coup, il n'y en a plus que deux. Gare aux queues... Mise en service «*bientôt*». Ce niveau comporte également un accès PMR. En revanche, un cheminement direct accessible aux personnes handicapées à partir des transports en commun (sans remonter sur le parvis pour prendre l'ascenseur pour redescendre !) n'est toujours pas réalisé (demandé à la RATP).

Balises sonores indiquant les accès depuis l'extérieur pour les personnes ayant un handicap visuel

En cours de réalisation.

Installation des stores sur les fenêtres de désenfumage en Arche Sud

Prévue en avril 2018.

Fermeture du restaurant de la Tour Séquoia pour travaux

6 mois à partir de juillet 2018. Les cuisines, les vestiaires du personnel, les ouvrants (portes et fenêtres) de la salle de restauration seront refaits. Des solutions de remplacement sont à l'étude (autres sites, mise à disposition d'une salle pour prise de repas froids...).

Sans attendre juillet, il conviendrait que les fours à micro-ondes en panne soient changés. En revanche, les chaises pour remplacer celles (nombreuses) qui sont cassées dans ce restaurant ont été commandées en décembre 2017.

Acoustique de la Tour Séquoia : l'Arlésienne

Une nouvelle étude va être lancée pour repérer les zones bruyantes et étudier comment y remédier.

Rappelons les termes de l'expertise effectuée par Technologia à la demande du CHSCT en 2013 : «*La charte d'aménagement vise pour l'ensemble du projet le niveau «performant». Mais, au vu des informations recueillies, il n'est pas suffisant pour les bureaux collectifs. S'il s'agit, comme le précise la Charte «d'apporter un confort de travail à chacun des occupants pour qu'ils ne soient pas gênés par l'activité des autres», le niveau à atteindre doit être «très performant» selon la norme NFS 32 080.*»

Si vous trouvez dans une situation de gêne acoustique, notamment venant de locaux adjacents à votre bureau, il convient d'appeler le 1 22 22 pour que des correctifs soient apportés.

Parking à vélos de la Tour Séquoia

Le nombre de places va être augmenté et l'espace sécurisé (accessible par badgeage).

Locaux poussiéreux et encombrés

La CGT a demandé que l'espace de stockage mis à la disposition de la DGALN (PUCA, Diagonal, DIHAL...) au niveau de l'Arche Sud soit dépoussiéré, régulièrement entretenu et désencombré. Rappelons que cet espace est insuffisant par rapport aux besoins et que SPSSI s'était engagé à refaire un point après l'emménagement dans l'Arche.

Espace de repos

Une salle va être aménagée (normalement en avril après achat du mobilier : 8 fauteuils permettant de se reposer en position allongée ou semi-assise) au rez-de-chaussée de la Tour Séquoia. Utilisable en journée dans un créneau horaire à fixer (la plage variable entre 11h30 et 14h15 ou légèrement au-delà), elle doit permettre des moments de détente silencieux ou des siestes courtes. Après bilan, la même installation pourrait être réalisée en Arche Sud.

*Les représentantes de la CGT au CHSCT sont Dominique Citron et Marie-Christine Van Marle.
Merci à Jacques Giral , expert pour la réunion du 6 février 2018.*

Vous pouvez consulter sous ce lien la page intranet [Hygiène, sécurité et conditions de travail](#)